

TMD – CONDUCTEURS ROUTIERS – SPECIALISATION CITERNES (4 jours).

Formation réalisée par BVT Organisme agréé par Arrêté Ministériel du 6 décembre 2012- modifié par Arrêté Ministériel du 5 Novembre 2013 N° NOR : DEVP1241083A modifié par DEVP1328438A

Inter ou Intra-entreprises.

Pré requis :

- Etre titulaire du certificat TMD de base en cours de validité.

Public concerné :

- Conducteurs routiers.

Objectifs de la formation :

- Répondre aux obligations réglementaires du TMD.
- Obtenir le certificat TMD comprenant la Spécialisation Citernes
- Pouvoir transporter en citernes les matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2 6.1, 8 et 9.

Moyens techniques et pédagogiques utilisés :

- Ordinateur portable (pour le formateur).
- Vidéo projecteur pour présentation des supports PowerPoint.
- Distribution d'un support de cours (livret stagiaire), à tous les participants.
- Nombreux exercices d'application (écrits ou oraux) suivis de leur corrigé.
- Equipements nécessaires Exercices pratiques et Expériences.
- Test d'évaluation final.

Moyens d'encadrement :

- Stage animé par un formateur BVT habilité, et répondant au Cahier des Charges ministériel. Formateur compétent pour former le public concerné.

Modalités de suivi de l'exécution de la formation :

- Signature d'une feuille d'émargement individuelle par le stagiaire et le formateur, par demi-journée de formation.
- Evaluation à chaud remplie par le stagiaire en fin de stage.

Validation de la formation :

- Obtention du certificat TMD, comportant la Spécialisation Citernes, attestant de la réussite au test final (minimum requis 70%). Certificat valable 5 ans.

PROGRAMME DE FORMATION TMD – CONDUCTEURS ROUTIERS – SPECIALISATION CITERNES (4 jours).

Inter ou Intra-entreprises.

Programme et durée de la formation :

- Le stage se déroule sur une durée de 4 jours, à raison de 7h00 par jour.
- Durée totale du stage : 28 heures.